

PLAN DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE

En matière d'emploi des jeunes, la France connaît une situation paradoxale. D'un côté, certains secteurs ont du mal à recruter du personnel qualifié et beaucoup de dirigeants de PME peinent à trouver un repreneur. De l'autre, de nombreux jeunes sont à la recherche d'un emploi.

Les filières professionnelles, et notamment l'apprentissage, constituent des réponses particulièrement adaptées au besoin de qualification et d'insertion professionnelle des jeunes et à la demande des entreprises de recruter des salariés qualifiés. Pourtant, elles voient leur recrutement stagner depuis quelques années.

L'apprentissage, avec 364 000 jeunes formés chaque année dans tous les secteurs et à tous les niveaux de qualification, est un atout essentiel pour l'emploi des jeunes, le taux d'insertion professionnelle allant de 56% pour les niveaux V à plus de 77% pour les niveaux III. De plus, l'apprentissage répond directement aux besoins de nombreuses professions qui auront, dans les prochaines années, à remplacer un nombre croissant de salariés qualifiés et de chefs d'entreprises.

Les enjeux de la réforme de l'apprentissage, voie privilégiée d'accès pour les jeunes à un diplôme, à un emploi et aux responsabilités entrepreneuriales sont donc à la hauteur des ambitions du gouvernement en matière de croissance et d'emploi : il ne doit plus y avoir de jeunes sans métier, ni de métier sans jeunes.

À la demande du Premier ministre, j'ai conduit depuis plusieurs mois, une large concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés, professionnels, formateurs, apprentis, partenaires sociaux et bien sûr, les Régions qui disposent de compétences étendues en matière d'apprentissage et d'orientation des jeunes.

Un Livre blanc de consultation présentant 50 propositions pour moderniser l'apprentissage a été diffusé en octobre 2003. La concertation qui a suivi a permis la mise au point d'un plan gouvernemental de réforme de l'apprentissage comportant plusieurs volets :

I. Améliorer l'image de l'apprentissage et l'orientation des jeunes vers les métiers

Ces derniers mois, un sondage effectué auprès de 13 000 professionnels par l'intermédiaire des parlementaires et une enquête conduite par la SOFRES auprès des jeunes et de leurs familles ont mis en exergue une méconnaissance forte des réalités de l'apprentissage d'aujourd'hui et la persistance d'a priori négatifs et souvent dépassés.

Il y a ainsi un décalage important entre la satisfaction et la fierté des jeunes et des entreprises engagés dans l'apprentissage et des représentations largement répandues l'associant à l'échec scolaire, aux bas niveaux de diplômes, à l'absence de perspective et aux métiers pénibles.

Il faut mieux informer, communiquer, sensibiliser.

Vis à vis de l'ensemble des publics le « **mois de l'apprentissage** » sera un rendez-vous annuel de promotion et de communication de l'apprentissage et un **portail Internet** sera consacré à l'information sur le dispositif.

En complément, un **accord sur l'information et l'orientation aux métiers** sera signé entre le ministre de l'Education nationale et le secrétariat d'Etat aux PME.

Pour favoriser les orientations vers les filières professionnelles, les rencontres entre les jeunes et l'entreprise devront être multipliées, pendant le temps scolaire, dans le cadre du « **passport de découverte de l'entreprise** », et en période de congés par le biais de **stages conventionnés**.

Le plan de communication s'attachera par ailleurs à **diffuser la culture de l'apprentissage dans toutes les entreprises**, en particulier les plus grandes qui y ont encore trop peu recours, 85,5% des apprentis étant dans des entreprises de moins de 50 salariés.

L'ensemble de ces actions prendra en compte la problématique importante de la mixité dans les métiers et les filières professionnelles pour y sensibiliser aussi bien les jeunes que les entreprises.

Une personnalité sera chargée de coordonner ces actions, en liaison avec l'ensemble des acteurs concernés.

II. Adapter le dispositif aux apprentis pour le rendre plus attractif

Il est aujourd'hui impératif d'ouvrir l'apprentissage à des publics nouveaux, notamment :

les collégiens qui, tout en ayant leur place dans une filière générale, ont une vocation pour un métier ;

les élèves de l'enseignement général de tous niveaux, souhaitant changer d'orientation ;

des jeunes en recherche d'emploi voulant acquérir une qualification et un métier pour réussir leur insertion professionnelle.

La revalorisation de l'image de l'apprentissage est nécessaire pour atteindre cet objectif mais l'apprentissage doit aussi affirmer sa modernité en devenant plus souple, plus simple et plus attractif.

L'apprenti doit se sentir valorisé au même titre qu'un lycéen ou qu'un étudiant. La création d'une **carte nationale d'apprenti sur le modèle de la carte d'étudiant** et **une ouverture renforcée de l'apprentissage sur l'Europe** devraient y contribuer.

Dans le même esprit, je veillerai à ce que soit instituée **une prime au premier équipement**, de l'ordre de 300€, qui permettra aux apprentis disposant des moyens les plus modestes d'acquérir le matériel nécessaire à l'exercice du métier qu'ils ont choisi.

Plus fondamentalement, la modernité et l'attractivité des filières de l'apprentissage exigent des **parcours personnalisés**. Ainsi, la réforme prévoit que **l'entrée dans le dispositif pourra se faire à tout moment de l'année**, soit en signant immédiatement un contrat d'apprentissage, soit en suivant une préparation dans une section de préapprentissage. Des **tests de positionnement** permettront d'évaluer les connaissances et les compétences acquises et de construire un parcours de formation adapté. La **durée du contrat pourra ainsi être allongée, raccourcie** ou encore enrichie de modules de formation optionnels. Enfin, des outils d'évaluation du niveau général des jeunes seront développés et mis à disposition des Centres de formation d'apprentis (CFA) qui pourront proposer à ceux qui sont le plus en difficulté, des programmes de renforcement des savoirs fondamentaux.

Cette nouvelle flexibilité des parcours permettra aux jeunes qui en ont la capacité **d'acquérir des diplômes de niveau IV en moins de 4 ans**. En parallèle, les filières de Bac professionnel en 3 ans, actuellement en expérimentation, pourront, après évaluation, être étendues à d'autres secteurs et à d'autres diplômes. **Les passerelles entre les différentes filières de formation seront multipliées et fluidifiées** : en particulier, l'accès à la préparation de diplômes de niveau III pour les jeunes ayant obtenu un Bac Professionnel ou un Brevet Professionnel sera facilité.

Un autre objectif de la réforme est de renforcer encore l'insertion professionnelle durable des apprentis. Pour réduire le nombre de ruptures précoces et lutter contre la discrimination à l'embauche, il sera donc créé **une période de prise de contact de 15 jours** avant la signature du contrat qui permettra au futur apprenti, sous un statut de stagiaire, de vérifier son orientation. En outre, pour inscrire dans la durée la relation entre l'apprenti et son employeur, **l'employeur pourra décider de s'engager à transformer, à son terme, le contrat d'apprentissage en un contrat à durée indéterminée**. Enfin, **le champ des dérogations à l'âge limite de 25 ans sera élargi**.

III. Faciliter l'accueil de jeunes en apprentissage pour l'entreprise

La réforme réaffirme la place centrale de l'entreprise dans la formation en apprentissage.

Dès lors, la recherche d'une meilleure articulation entre formation en entreprise et en CFA est une priorité. Pour cela, le jeune, l'entreprise et le CFA signeront une **charte d'engagement réciproque** rappelant leurs droits et devoirs respectifs ; les contacts entre les deux lieux de formation seront multipliés **en incitant les formateurs en CFA à rencontrer plus souvent les maîtres d'apprentissage et en donnant une voix aux employeurs d'apprentis** dans les décisions concernant les rythmes et les contenus de la formation ; la création d'**un médiateur de l'apprentissage** complètera l'action des CFA dans la résolution des conflits entre apprenti et maître d'apprentissage.

En outre, pour permettre aux apprentis d'aborder l'ensemble des aspects du métier qu'ils ont choisi, **un certain nombre de formalités administratives notamment liées au code du travail seront rationalisées**.

En liaison avec les Régions, il sera par ailleurs demandé aux entreprises un effort supplémentaire en matière de qualité de la formation notamment par le suivi d'une **préparation à l'exercice de la fonction de maître d'apprentissage**.

IV. Renforcer le pilotage et le financement de l'apprentissage

1. Améliorer le pilotage du dispositif

De nombreux acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre et le financement de l'apprentissage. Cette multiplicité traduit la richesse du dispositif et son enracinement au plus près des réalités de l'emploi, à la fois au niveau territorial et sectoriel. Elle rend toutefois complexe un pilotage global du dispositif et **impose d'assurer une concertation et une coordination renforcées.**

Le futur Conseil national de la formation tout au long de la vie verra ses missions renforcées. Il sera notamment chargé d'un rôle d'observation du dispositif ainsi que d'organiser la concertation pour la **mise en place de CFA à vocation inter régionale**, et plus largement, **sur tous les sujets revêtant un caractère inter régional.**

2. Simplifier la collecte de la taxe d'apprentissage

Le dispositif de collecte de la taxe d'apprentissage est lui aussi complexe et relativement opaque. Pour réduire la dispersion actuelle des flux financiers, **une obligation de versement de la taxe d'apprentissage à un collecteur agréé** sera instaurée et **la déclaration fiscale spécifique ainsi que l'ensemble des pièces justificatives seront supprimées** pour plus de simplicité pour les entreprises. En parallèle, **les procédures de contrôle seront renforcées**, à la fois sur les collecteurs et sur l'utilisation de la taxe par les organismes de formation.

3. Financer la réforme et mieux répartir le produit de la taxe

Enfin, le gouvernement s'est attaché à dégager de nouvelles capacités de financement, correspondant aux futurs besoins de l'apprentissage, tout en s'assurant que leur répartition sera plus efficace, afin que chaque CFA puisse bénéficier des financements qui lui sont nécessaires.

La clé de répartition des fonds de la péréquation sera ainsi revue pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de lissage des différences de financement entre les régions. **Les Régions devront pour leur part définir des critères objectifs de répartition des fonds** qu'elles reçoivent du fonds de péréquation et les rendre publics. Enfin, le versement de la collecte aux établissements de formation devra être plus rapide et sa répartition plus transparente, notamment en y associant les Régions.

Concernant le financement de la réforme, il est prévu qu'en fonction de la progression des besoins de financement de l'appareil de formation, **la majorité des chefs d'exonération de versement de la taxe d'apprentissage seront progressivement supprimés** et corrélativement, **le « quota » de la taxe réservé au financement des CFA** sera augmenté.

« Réforme de l'Apprentissage »
25 février 2004

Ce dispositif permettra ainsi aux entreprises de financer intégralement le surcoût de la réforme pour l'appareil de formation, **si le flux d'apprentis augmente jusqu'à 20%**, sans pour autant obérer les ressources des établissements financés par la part « hors quota » de la taxe.

Les deux autres financeurs que sont l'Etat et les Régions participeront pour leur part au financement de la réforme par le biais respectivement des **exonérations de charges sociales** et des **primes aux employeurs d'apprentis**.

Les trois financeurs actuels de l'apprentissage contribueront ainsi de façon équilibrée au financement de la réforme.

§§§§§§§§§§§§§§§§

Je souhaite conduire cette réforme en collaboration avec l'ensemble des ministres intéressés, notamment mes collègues Luc Ferry et François Fillon. J'engagerai, dans les jours à venir, la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, Régions, partenaires sociaux, réseaux consulaires et CFA, pour fédérer leurs énergies autour d'une ambition et d'un projet communs : la revalorisation, la modernisation et la dynamisation des filières de formation en apprentissage.

Les dispositions législatives de ce plan de modernisation de l'apprentissage seront inscrites dans le projet de loi de mobilisation pour l'emploi que le Gouvernement présentera au printemps.